

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst :

A la fin du mois d'avril, le Collège, sous l'impulsion de madame l'échevine Suzanne Müller-Hübsch, décide de créer une zone apaisée reliant le square de l'Aviation à la place du Conseil, dans le quartier Cureghem. Un projet qui sur papier peut être bon : donner plus de places aux piétons et cyclistes, dans un quartier très dense et avec peu d'espace publics et vert. Bref, permettre aux riverains de mieux respirer. Le problème est que, comme cela arrive fréquemment, entre la théorie et la pratique, il y a parfois un monde de différence.

En effet, nous avons été interpellé par plusieurs riverains et commerçants mécontents. Mécontents car l'installation de ces pots de fleurs posent plusieurs problèmes : cela crée des tensions entre les différents usagers avec des risques d'accidents. Certaines camionnettes ont du mal à passer, les pots obstruent le passage des transports d'urgence. D'autres ne comprennent tout simplement pas l'enjeu de ce nouvel aménagement. Finalement, il nous a été rapporté que les pots sont utilisés par les dealers pour cacher la marchandise et que, grâce à moins de passage, ils peuvent dealer plus tranquillement...

Une pétition a par ailleurs été lancée par les riverains, récoltant plusieurs centaines de signatures. Cette situation fait donc place au doute quant à la finalité de ce projet. Nous souhaitons dès lors mener cette discussion en cette séance, afin de voir comment un tel projet peut coller au mieux à la réalité locale et qu'il puisse convenir à tous les riverains. J'aurai donc plusieurs questions :

1. Sur base de quels critères avez-vous choisi les rues pour les rendre résidentielles ?
2. Comment avez-vous organisé la concertation avec les habitants ? Qu'avez-vous fait pour les sensibiliser et les informer du projet ?
3. Comptez-vous rendre cette zone plus agréable avec d'autres aménagements ?
4. Comment comptez-vous assurer plus de sécurité et empêcher les dealers de profiter de ce nouvel espace apaisé pour mieux vendre et cacher leur marchandise ?
5. Quand est-ce qu'un bilan va être organisé pour définir la réussite ou non de ce projet ? Comptez-vous maintenir cette zone résidentielle une fois le confinement terminé ?

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Une zone apaisée a été implantée à Cureghem avec une précipitation qui dépasse l'entendement.

Cette rapidité irréfléchie peut provoquer des situations extrêmement dangereuses pour les usagers de l'espace public, le rond-point rue Jorez, qui force les gens à faire marche arrière est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire, les chicanes doivent être placées afin de ne pas gêner les services de secours, les bacs à fleurs doivent être mieux signalés, ainsi que les autres obstacles. Le code de la route prévoit des règles pour les aménagements de voirie, dans une zone résidentielle, les passages zébrés doivent être supprimés, les marquages et signalisations pour les cyclistes aussi, les emplacements de parking doivent être délimités et marqués de la lettre « P », il faut supprimer les indications « zone 30 » puisque désormais la zone résidentielle est de facto en zone 20 km/h.

Mais, au-delà de ces considérations techniques, je m'étonne de l'accueil qui vous a été réservé dans le quartier par certains habitants : si j'en condamne bien évidemment la forme, je m'étonne que vous n'ayez pas pris la peine de consulter la population pour voir

si ces types d'aménagement rencontraient l'adhésion des premiers concernés : les habitants. Et visiblement cela n'a pas été fait.

Je voudrais savoir ce que vous comptez faire pour remédier à la foi aux problèmes techniques et relationnels.

D'avance merci pour vos réponses qui j'espère seront plus complètes que les trop nombreuses fois précédentes et à la hauteur de ce que l'on peut attendre dans une démocratie.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :
Le projet "place-système" est développé en réponse à la crise COVID-19 et au confinement, qui ont été mis en place rapidement pour répondre à une urgence sanitaire. En plus, la commune avait constaté un problème important de sécurité routière dans le quartier dû aux vitesses excessives, cette situation d'insécurité s'était encore aggravée pendant le confinement, lorsque le volume de trafic a fortement baissé. Afin de garantir la sécurité routière dans le quartier, la commune a décidé de mettre en place rapidement un dispositif de ralentissement.
La Police et les Pompiers (SIAMU) ont été contactés avant la mise en place du projet et ont donné des avis favorables à la mise en place de la zone. La police est présente sur place pour effectuer des contrôles et garantir la sécurité.
La zone de rencontre reste ouverte au trafic automobile à une limitation de la vitesse à 20 km/h.
Au niveau du stationnement, rien ne change: il reste autorisé dans toute la zone dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Le quartier où la zone se situe manque d'espaces publics de qualité et notamment d'espaces verts. Pendant ce temps de crise et tant que la distanciation sociale est d'application, les habitants ont plus que jamais besoin de cet espace. En plus, il sera probablement difficile de voyager cet été pendant les vacances, et les enfants voient leurs activités par exemple dans les Ardennes ou à la mer annulées.

Il s'agit d'une mesure temporaire et d'une phase test, qui restera en place tant que des restrictions liées au Coronavirus sont d'application, au minimum pendant les vacances d'été.

Étant donné qu'il s'agit d'une phase test non définitive, celle-ci est à concrétiser et à adapter en concertation avec les habitants et commerçants. Cette concertation est actuellement en cours et remplace la phase de participation qui aurait normalement été effectuée dans les circonstances normales.

Un projet de signalisation est en cours, qui permettra de mieux expliquer la zone par le biais de panneaux supplémentaires, de guides, cartes, etc. élaboré avec plusieurs asbl présentes dans le quartier.

Un projet de marquage de la zone est en cours d'élaboration, qui permettra de rendre plus visible le fait qu'il s'agisse d'une zone de rencontre. Pour ce projet, des ateliers seront organisés avec des habitants pour réfléchir à la forme à donner aux marquages.

Concernant les questions des zones de livraison pour les commerçants de la rue Brogniez et du Square Pequeur, une association des commerçants de la rue Brogniez et du quartier du Square Pequeur est en train d'être créée, afin de mieux pouvoir représenter les intérêts des commerçants. Actuellement, la commune travaille avec les commerçants pour améliorer les zones de livraisons.

Nous sommes en contact avec divers ASBL du quartier. La planification des activités de l'été autour de la zone résidentielle est en cours. Les citoyens concernés sont encouragés de se tourner vers une de ces ASBL s'ils veulent s'impliquer dans le projet.

F. CARLIER dit que le Collège désire aménager une zone résidentielle mais que les aménagements sont bien trop lourds pour faire croire à du provisoire. En plus, on dit que rien ne change en matière de stationnement mais le code de la route ne le permet pas. Le Collège ne peut se permettre d'accommoder le code de la route comme il lui plaît. Il est vrai que les gens ont besoin d'espace mais le « Parc Jorez » est tout proche. Le Collège a-t-il respecté les avis de police ?

G. BORDONARO pense que les informations sont assez floues dans la manière par laquelle s'est déroulée la concertation des riverains. Il lui est parvenu que les riverains ont découvert du jour au lendemain les bacs à fleurs sur la route. Il peut comprendre que certains s'étonnent de ce qui se passe. Le Collège a-t-il distribué un document « toutes boîtes » ? Les riverains ont-ils été informés d'une manière ou d'une autre ? Les panneaux actuellement posés sur certains poteaux sont à peine visibles. Par rapport aux aménagements à venir, via leur présentation sous forme d'ateliers, y en aura-t-il pour permettre aux personnes de vraiment s'approprier l'espace ? Aujourd'hui, il est impossible de marcher rue Brogniez à pied, si on le fait, on risque sa vie car l'espace est encore occupé par les véhicules. Le Collège dit que c'est un espace temporaire mais il dit aussi qu'après le confinement des choses seront définies. Cet aménagement est-il réellement temporaire ou deviendra-t-il permanent ? Dans ce cadre-là, G. BORDONARO espère vraiment que les choses vont s'améliorer car, actuellement, un tel aménagement n'est juste pas concevable. Outre les marquages au sol, d'autres aménagements sont-ils prévus pour rendre cet espace agréable pour que les riverains se les approprient. A quel moment aura lieu le bilan de cet aménagement ?

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH attire l'attention sur le fait que personne n'a changé le code de la route. Le Collège a discuté avec la police du placement des chicanes et la mise en place de cette zone. De pareilles zones de rencontre existent dans tout le pentagone de Bruxelles-Ville, ainsi que dans d'autres communes. Environ 100 kilomètres de voiries sont concernés dans tout Bruxelles. Une évaluation du projet est prévue en septembre, le Collège ne s'exprimera donc pas encore sur le côté temporaire ou permanent des aménagements. Il va travailler avec les riverains pour voir ce qu'il est possible de réaliser pendant l'été afin qu'ils puissent sortir et utiliser l'espace public. Pour le moment, le trafic est ralenti mais ce n'est pas encore une vraie «zone apaisée». Des analyses seront menées avec la police pour réfléchir aux mesures supplémentaires à prendre pour créer une vraie «zone apaisée», mais ce n'est pas encore le moment pour le faire. A ce jour, les aménagements existant pourraient être adaptés.